

25 mai 1935

## Pour sortir du marasme

Dans la liste des revendications présentées par les commerçants et qui ont motivé leur grève, il y en a une qui domine et qui écrase de toute évidence toutes les autres ; c'est celle relative aux droits douaniers. Parler des méfaits de cette muraille de Chine, dire comment notre commerce agonise lentement derrière elle est devenu un lieu commun. Dire comment elle s'est édifiée selon les besoins et les caprices d'une fiscalité incompréhensive et insatiable n'a plus, et depuis longtemps, le mérite de la nouveauté.

Mais si tout le monde connaît les causes du mal, personne ne s'explique les raisons de sa persistance, de sa durée.

Encore moins aujourd'hui, après les récentes déclarations du Comte du Martel, du Patriarche maronite et de M. Bérard publiées en partie, hier, dans ces colonnes. Nous croyons inutile de reprendre ici, une fois de plus, les réserves qui s'imposent sur la teneur de ces interviews. Nos lecteurs savent avec quelle prudence il faut accueillir des déclarations trois fois rapportées. Mais celles qui nous viennent aujourd'hui de Paris via le Caire ont toutes les apparences de la véracité. Et elles sont édifiantes.

Les ressources du Monopole, dont on espère avant deux ans 40 millions de francs au lieu de 22, auront précisément pour but, aurait dit le Comte de Martel, de réduire les tarifs douaniers.

N'est ce pas là reconnaître implicitement la nocivité du régime actuel ? On connaît sur la question l'opinion de S.B. le Patriarche maronite. L'article du *petit journal* sur ce point ne nous apprend rien de nouveau. Mais le point de vue de M. Bérard n'est pas moins ferme. Lui aussi estime que les tarifs douaniers actuels paralysent l'activité commerciale du pays et que rien ne justifie leur maintien.

La Chambre libanaise a depuis longtemps exprimé son avis. On constate alors que cette situation renversante, sur laquelle on n'insistera jamais assez : Le Haut-Commissaire et le Patriarche sont d'accord avec la haute banque, la Chambre, les commerçants, la presse et le pays tout entier pour condamner le régime douanier et ce régime survit à toutes ces condamnations. Pourquoi ?

Probablement parce que l'abolition du régime douanier actuel aurait pour effet d'entraîner une moins value dans les recettes de l'ordre de 40 ou 50 millions de francs.

Mais ces 50 millions sont-ils indispensables ? Et s'ils le sont, ne peut-on pas les trouver ailleurs ? Voilà toute la question.

En demandant la réduction des charges du Mandat, les commerçants restent logiques avec eux mêmes : ils estiment qu'elles sont réductibles. Leurs revendications sont les plus simples – et les plus courageuses aussi. Les budgets locaux étant devenus incompressibles, les efforts d'économie doivent porter aujourd'hui sur le Budget des Intérêts Communs. En attendant que les recettes prévues par le Monopole donnent leur plein rendement, que l'augmentation de la consommation diminue le déficit dans les recettes douanières que pourrait créer la parité avec la

Palestine, serait-il indiscret de demander au Mandat de se serrer lui aussi la ceinture et d'inaugurer courageusement le temps de la « grande pénitence » ?

Il y a également d'autres solutions possibles : L'emprunt en est une. Elle reste à envisager.

Mais tout plutôt que le maintien de la situation actuelle.